Fiche pratique AED : le droit à la formation

samedi 18 janvier 2025, par CGT educ’action

Des absences ou des réductions de temps de travail sont autorisées dans le cadre de la formation. Les absences pour formation syndicale doivent être déposées un mois à l’avance. Ces absences sont autorisées sans récupération d’heures et avec maintien de salaire.

Pour lire et télécharger notre fiche pratique complète, cliquez sur la vignette ci-dessous :